

28 mar 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28-03-2003

Docup fédéral 2000-2006

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé la mise en oeuvre, pour l'exercice budgétaire 2003, d'une série de projets dans le cadre du « Docup fédéral 2000-2006 », le programme d'action européen destiné à l'amélioration de la qualité de l'emploi et à la consolidation de l'emploi.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé la mise en oeuvre, pour l'exercice budgétaire 2003, d'une série de projets dans le cadre du « Docup fédéral 2000-2006 », le programme d'action européen destiné à l'amélioration de la qualité de l'emploi et à la consolidation de l'emploi.

Les conventions suivantes, relatives à l'exercice budgétaire 2003, ont été conclues avec des universités et d'autres institutions compétentes en matière d'amélioration de la qualité de l'emploi :- conventions avec l'U.C.L., l'U.Lg et l'I.S.W. en matière de lutte contre le harcèlement moral et sexuel et la violence au travail ;- conventions avec l'U.Lg, l'I.S.W. et l'U.L.B en matière de lutte contre le stress au travail ;- conventions avec l'U.Lg et l'I.S.W. dans le cadre du projet « Preventagri II » de lutte contre le stress, les accidents de travail et les maladies professionnelles dans le secteur de l'agriculture ;- convention avec l'U.M.H. relative à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des soins et de l'aide à domicile. Ce projets ne constituent pas une nouvelle dépense, mais simplement l'exécution du budget 2003 tel qu'il a été voté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>